

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH

Mairie de HUNDSBACH  
18, rue Principale  
68130 HUNDSBACHTél. : 03 89 07 81 95  
Fax : 03 89 07 80 70

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUNDSBACH  
DE LA SEANCE DU 13 JANVIER 2025**

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 9

Sous la présidence de M. RUFİ Philippe, Maire,

**Etaient présents : (8)**Mesdames et Messieurs, BAUMLIN Thomas, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, LONSKI Etienne, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, EHNİ Lionel, GRAHN Sabine, LANG Annick, PELLOUX Sylvie, RUEFF Martin, SCHWEITZER Didier,**Étaient excusés : (1)**

Monsieur SIMON Pascal.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance

Administration générale, finances

2. Compte-rendu de la séance précédente : 25 novembre 2024
3. Factures payées
4. Remboursement frais carburant
5. Remplacement copieur école
6. Ascenseur – réparation et maintenance
7. Achat matériel SP
8. Encaissement chèque
9. Convention église
10. Travaux de voirie et débroussaillage :
11. Remplacement véhicule communal

Urbanisme, aménagements

12. Dossiers déposés
13. Dossier « zone inondable » info sur dossier en cours.
14. Entretien hivernal

Informations diverses

15. Retour sur distribution colis aînés : plusieurs personnes souhaitent un moment convivial.
16. Divers

**1. Désignation du secrétaire de séance**

M. Lionel Ehny est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assisté par Mme MEYER Martine, secrétaire de mairie.

## 2. Compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2024 a été envoyé aux conseillers municipaux par mail. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 3. Factures payées

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'état des dépenses.

Il informe l'assemblée, que la réception des travaux pour les aménagements extérieurs de la chapelle et de la fontaine a eu lieu. Il en résulte que plusieurs imperfections ont été relevées au niveau des pierres (table et bancs) mises en place. Le titulaire du marché propose un chanfreinage. Si cette solution ne s'avère pas concluante, il s'engage à remplacer les pierres.

Dans cette attente, le Maire propose :

- De régler le solde pour les travaux de la fontaine
- De retenir la somme de 6 000 € sur la facture de l'aménagement extérieur de la chapelle jusqu'à ce que le contentieux concernant les pierres soit résolu.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents acceptent la proposition de M. le Maire.

Contrôle de légalité :	23/01/2025	Publication :	23/01/2025
N° délibération :	2025 DCM 01 13 - 01	Nomenclature ACTES	1.1.2

## 4. Remboursement frais de carburant

Monsieur le Maire expose :

Comme déjà évoqué lors de la séance de conseil municipal du 25 mars 2024, la station Kuentz Bix de Wittersdorf a supprimé ses comptes clients pour les communes. Il faudrait dorénavant régler à la livraison ou s'abonner à une carte carburant. Vu le nombre de factures en une année la carte Total Grand Routier est trop onéreuse.

Une solution a été trouvée entre la commune et l'amicale des sapeurs-pompiers. L'amicale a accepté d'avancer les fonds et la commune remboursera l'amicale des sapeurs-pompiers sur présentation des factures.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de prendre en charge les frais de carburant du corps des sapeur-pompiers.
- Autorise le Maire à procéder au remboursement sur présentation des justificatifs.

Contrôle de légalité :	23/01/2025	Publication :	23/01/2025
N° délibération :	2025 DCM 01 13 - 02	Nomenclature ACTES	7.5.6

## 5. Remplacement du copieur de l'école

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le photocopieur de l'école est tombé en panne et la réparation n'est plus possible. L'entreprise chargée de la maintenance a mis en place un copieur de prêt.

Il présente plusieurs offres en remplacement du copieur actuel avec des caractéristiques à peu près identiques à celui déjà en fonction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre des Ets FICHTER BUREAUTIQUE pour l'achat d'un copieur pour un montant HT de 3 650,00 € HT.
- D'accepter le contrat de maintenance :
  - 0,006 € HT par copie noire
  - 0,055 € HT par copie couleur.
- Autorise le Maire à signer le bon de commande et à effectuer le paiement dès la réception et l'installation du copieur. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

Contrôle de légalité :	23/01/2025	Publication :	23/01/2025
N° délibération :	2025 DCM 01 13 - 03	Nomenclature ACTES	1.1.4

## 6. Ascenseur

### 6.1 Maintenance

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Feller Industrie, en charge de la maintenance de l'ascenseur, a été rachetée par les Ets Schindler. Cette dernière propose de reconduire le contrat.

Après consultation de différentes offres, il s'avère que l'offre des Ets AscAuM est plus avantageuse d'environ 300 € TTC annuels (1 440 € TTC contre 1 700 € TTC)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De retenir le contrat de maintenance présenté par les Ets AscAuM SARL de Raedersheim pour la somme annuelle de 1 440,00€ TTC à compter du 15 janvier 2025.
- Autorise le Maire à signer le contrat et émettre les mandats administratifs correspondants.

Contrôle de légalité :	23/01/2025	Publication :	23/01/2025
N° délibération :	2025 DCM 01 13 - 04	Nomenclature ACTES	1.1.2

### 6.2 Réparation

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ascenseur est en panne depuis plus d'un mois. Il faut changer une pièce. Plusieurs devis ont été établis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De confier les travaux aux Ets AscAuM de Raedersheim qui présente la meilleure offre pour un montant de 842,20 € TTC.
- Autorise le Maire à signer le bon de commande et d'émettre le mandat administratif correspondant.

Contrôle de légalité :	23/01/2025	Publication :	23/01/2025
N° délibération :	2025 DCM 01 13 - 05	Nomenclature ACTES	1.1.2

## 7. Achat de matériel pour les sapeurs-pompiers

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande du lieutenant Thomas PRINZ, chef de corps des sapeurs-pompiers de Hausgauen-Hundsbach, pour l'achat d'un mannequin pompier lourd pour les séances de formation.

Plusieurs devis sont présentés.

Monsieur le Maire souligne que la Caisse Locale de Groupama Grand Est a fait parvenir un chèque de 500 € constituant participation à cet achat.

Une demande de participation à hauteur de 50% de la dépense restante a également été demandée et acceptée par la commune de Hausgauen.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de donner son accord pour l'achat du matériel suivant :

- Mannequin pompier lourd 70 kgs et son sac de transport pour un montant de 1045,62 € TTC.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer le bon de commande et tout acte à intervenir. Le matériel sera commandé par la commune de Hundsbach. La participation de la commune de Hausgauen sera demandée après réception des factures et justifiée par un décompte financier.

Le montant total de ces investissements est inscrit au budget primitif 2025.

Contrôle de légalité :	23/01/2025	Publication :	23/01/2025
N° délibération :	2025 DCM 01 13 - 06	Nomenclature ACTES	1.1.4

## 8. Encaissement de chèque

Monsieur le Maire informe l'assemblée que GROUPAMA GRAND EST a accordé une subvention de 500 € pour l'achat de matériel pour les sapeurs-pompiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte d'encaisser le chèque de 500,00 €.
- Charge le maire d'effectuer le titre de recette correspondant

Contrôle de légalité :	23/01/2025	Publication :	23/01/2025
N° délibération :	2025 DCM 01 13 - 07	Nomenclature ACTES	7.10.5

## 9. Convention à mettre en place

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de d'une des dernières interventions des sapeurs-pompiers, la sirène était en panne. Le dysfonctionnement a fait sauter le disjoncteur. Pour le réenclenchement il faut accéder à l'intérieur de l'église.

Il s'avère que le corps des sapeurs-pompiers ne dispose pas de clé pour accéder à l'intérieur de l'église.

Monsieur David Stoecklin, président du conseil de fabrique, propose de mettre en place une convention pour une mise à disposition une clé pour le corps de sapeur-pompier.

A cet effet, une convention tripartite sera établie entre la commune de Hundsbach, le conseil de fabrique et le corps de sapeur-pompier.

Monsieur Etienne Lonski, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, est chargé de présenter une convention lors de la prochaine séance.

#### **10. Travaux de voirie et débroussaillage**

Le conseil municipal fait le point sur les marquages au sol qui ont été effectués. Une chicane sera encore mise en place à la hauteur du 24 rue Principale.

Plusieurs remarques sont faites à savoir :

- certains marquages n'ont pas été mis,
- d'autres ne sont pas à leurs places,
- pour d'autres la peinture ne tient pas, et la résine est déjà en train de s'écailler.

Plusieurs remarques sont aussi faites sur la coupe de haies abusive sur le chemin des déchets verts.

#### **11. Remplacement du véhicule communal**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le véhicule communal ne passera plus le prochain contrôle technique. La voiture est rouillée et les pneus sont à changer.

Messieurs Martin Rueff, Didier Schweitzer et Lionel Ehny se chargent du dossier et présenteront des propositions pour la prochaine séance de conseil municipal.

#### **12. Urbanisme – dossiers déposés**

- DP EDF-ENR pour Lionel Ehny – pose de panneaux photovoltaïques : avis favorable
- CU Me GREWIS – rue Sainte Odile : avis favorable
- CU Me LANG – rue des Ruisseaux : dossier mis en attente
- PC Anthony BAUMLE – construction garage : dossier mis en attente car en ZI

#### **13. Dossier « zone inondable »**

Monsieur le Maire fait un retour sur une réunion avec plusieurs propriétaires concernés par la modification de la zone inondable par la direction départementale des territoires.

Ce nouveau document établi en juillet 2020, n'a pas été transmis aux communes, ni au centre instructeur qui gère les permis de construire pour le compte des communes. Cette situation a pour conséquence que de nombreux permis de construire ont été accordés (période 2020-2024) alors qu'ils n'auraient pas dû l'être 2024.

Pour les propriétaires cette nouvelle situation a également de graves conséquences à savoir :

- La forte dépréciation de leur patrimoine
- Plus aucun permis de construire ou déclaration de travaux ne pourront plus être délivrés dans cette zone.
- Les compagnies d'assurances, si elles vont encore assurer les biens concernés, vont doubler voire tripler les cotisations.

Monsieur le Maire a vivement réagit auprès des différents services de l'état (Préfecture, Sous-Préfecture, Direction Départementale des Territoires, PETR) dès qu'il a eu connaissance de la modification.

#### **14. Entretien hivernal**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le problème du salage en cas d'absence de l'employé communal.

Monsieur Didier Schweitzer se propose pour prendre le relai dans le cas où l'agent communal serait dans l'impossibilité d'intervenir.

#### **15. Distribution des colis des aînés**

Les retours sur la distribution des colis des aînés est positif, mais un certain nombre souhaiterait un moment convivial pour se retrouver.

Les élus y vont réfléchir pour la fin d'année.

#### **16. Divers**

Le bulletin communal est cours de rédaction. Il paraîtra au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h40